

**MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR  
DU 13 MARS 2018**

A la suite de la présentation du compte financier 2017, du rapport d'activité 2017 et des perspectives 2018 sur les moyens alloués par l'État, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour, réuni le 13 mars 2018, souhaite attirer l'attention de Monsieur le Ministre de la Transition écologique et solidaire sur:

- les difficultés de l'établissement public à assumer ses missions de préservation des patrimoines, d'éducation, de sensibilisation, d'accueil, de développement durable et d'acquisition de connaissances ;
- le fait que la réduction constante des moyens depuis plus de cinq ans va nécessiter un recentrage sur les missions régaliennes ;
- le fait que cet abandon probable des actions de développement durable et d'accompagnement du territoire va à l'encontre de la volonté du législateur exprimée dans la loi du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux ;

Sur proposition de son président, la motion suivante est adoptée :

- le conseil d'administration demande à ce qu'une politique ambitieuse pour les Parcs nationaux soit réaffirmée et en cohérence avec les besoins de la société française ;
- que les moyens de l'État puissent restés concentrés sur les Parcs nationaux existants et complétés par les moyens de l'État au niveau régional et local ;

Motion adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait à Nice, le 13 mars 2018

Le président  
du conseil d'administration

**Charles-Ange GINESY**